



Commission consultative communale d'intégration : appel à candidatures

Suite aux élections communales du 9 octobre 2011 et à la mise en place d'un nouveau conseil communal, les commissions communales consultatives sont renouvelées. La commission d'intégration est renouvelée conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011. Elle se compose de 12 membres (luxembourgeois et étrangers). Les membres sont nommés par le conseil communal sur base d'une liste de candidats établie par le collège des bourgmestre et échevins suite à un appel à candidatures publié dans la commune au moins trente jours avant la date prévue pour la nomination.

Missions de la commission d'intégration

La commission consultative communale d'intégration conseille et assiste les autorités communales notamment pour :

- faciliter l'intégration sociale, économique, politique et culturelle de tous les résidents de la commune ;
- favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ;
- informer l'administration communale sur la situation des étrangers résidant dans la commune ;
- faciliter les relations administratives entre les résidents étrangers et les services de l'administration communale ;
- proposer aux autorités communales des solutions adéquates aux problèmes spécifiques des résidents étrangers et de leurs familles du fait de leur insertion dans la population locale ;
- collaborer avec des associations locales dans l'organisation de loisirs, d'activités et de manifestations culturelles, éducatives, récréatives ou sportives ;
- veiller à ce qu'une information systématique sur les travaux du conseil communal et de la commission soit distribuée périodiquement à tous les ménages, au moins en langues française et luxembourgeoise et/ou allemande ;
- encourager la présence de membres étrangers dans les autres commissions consultatives communales.

L'avis de la commission est demandé par le conseil communal sur :

- les mesures d'accueil et d'intégration dans la commune ;
- la sensibilisation des étrangers en vue de leur participation aux élections communales ;
- les règlements d'utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la commune.

Les personnes intéressées à collaborer au sein de la commission consultative communale d'intégration sont invitées à poser leur candidature jusqu'au 1^{er} février 2012 au plus tard en renvoyant le formulaire ci-dessous à l'adresse suivante : Administration communale de Roeser - 40, Grand-Rue - L-3394 Roeser.

Pour pouvoir devenir membre il faut :

- être âgé de dix-huit ans accomplis le jour de la candidature ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- avoir sa résidence sur le territoire de la commune.

Je soussigné(e)

.....
Nom et prénom

.....
Rue et numéro

.....
Code postal et localité

.....
Nationalité

.....
Profession

pose ma candidature comme membre de la commission consultative communale d'intégration.

.....
Date

.....
Signature